

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Sauf mention spécifique, ce questionnaire concerne **uniquement l'action sociale de la commune et de son CCAS.**

L'action sociale relevant de votre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son CIAS le cas échéant est décrite dans un autre questionnaire, auquel vous n'avez pas à répondre.

L'année de référence pour toutes les données à renseigner est l'année 2024.

Dans cette enquête, l'action sociale communale s'entend comme toutes les aides et actions effectuées par la commune ou le CCAS dans les domaines suivants :

- ▮ L'action sociale à destination des personnes âgées
- ▮ L'action sociale à destination des personnes handicapées
- ▮ L'action sociale pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions (y compris la précarité énergétique et alimentaire)
- ▮ L'action sociale pour l'hébergement/logement
- ▮ L'action sociale pour la petite enfance
- ▮ L'action sociale pour la jeunesse et la famille (y compris l'accueil périscolaire)
- ▮ L'action sociale pour l'insertion professionnelle (aide à la recherche d'emploi)
- ▮ L'action sociale pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire

Par ailleurs, le questionnaire s'intéresse à toutes les actions sociales des domaines précités, pour lesquelles la commune ou le CCAS sont les principaux financeurs ou pilotes. Les actions menées par le CCAS mais co-financées par un partenaire extérieur (département, CPAM, etc.) sont aussi recensées. Il en va de même de la délégation de certaines actions de la commune ou du CCAS à des associations du territoire. En revanche, les délégations de compétence du département ou d'autres institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

L'action sociale à destination des agents du CCAS ou du personnel communal ne fait pas partie du champ de l'enquête.

Pour les établissements et services, il est demandé d'effectuer un recensement de l'existant sur le territoire communal en matière d'action sociale, que ces structures soient à gestion communale ou non, publiques, privées à but lucratif ou associatives.

Pensez à renseigner toutes les questions : une absence de réponse à une question « oui/non » ne signifie pas forcément « non ».

Organisation du questionnaire

Le questionnaire d'enquête comprend 9 fiches principales (bordereaux) et 9 fiches complémentaires, à remplir selon votre situation. **Remarque sur le site de collecte :** les sauvegardes se font automatiquement sur le site dès lors que vous cliquez sur « Enregistrer » ou « Enregistrer avec contrôles » après remplissage d'une fiche. Vous pourrez toujours revenir sur cette fiche si vous désirez y apporter des modifications. Le questionnaire peut également être rempli par plusieurs personnes si besoin, à condition de ne pas répondre à la même fiche (bordereau) au même moment.

LES 9 FICHES PRINCIPALES

- ▮ **Introduction**
IDENT1 Identification du répondant à l'enquête
- ▮ **Partie 1 – Organisation de l'action sociale sur le territoire**
OR1 L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 1
OR1b L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 2
PART1 Partenariats de la commune ou du CCAS relatifs à l'action sociale
- ▮ **Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales**
PRES1 Volet aides et actions sociales en 2024 (hors EPCI et CIAS)
AUT1 Autres renseignements 2024 (hors EPCI et CIAS)
- ▮ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
ES1filtre Établissements et services concourant à l'action sociale de la commune (Hors EPCI et CIAS)
- ▮ **Partie 4 – Le personnel de l'action sociale**
PER1 Personnel de l'action sociale du CCAS (hors CIAS)
- ▮ **Fin du questionnaire**
FIN1 Remarques sur le questionnaire

Les 9 fiches complémentaires ne sont à remplir qu'en fonction de certaines réponses à la fiche principale **ES1filtre**. Une ou plusieurs de ces fiches seront accessibles en saisie en fonction des réponses positives données à la fiche **ES1filtre** :

LES 9 FICHES COMPLÉMENTAIRES

- ▮ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
EPA1 Établissements pour personnes âgées (Hors EPCI et CIAS)
EPH1 Établissements pour personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)
SPAPH1 Services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)
SPAPH1b Services d'aide ménagère et services d'aide et d'accompagnement à domicile ou service autonomie à domicile (Hors EPCI et CIAS)
SPS1 Services et établissements pour personnes en situation de précarité alimentaire
EPS1 Établissements et services pour personnes en difficulté sociale (Hors EPCI et CIAS)
SPS1b Service d'accueil d'urgence (Hors EPCI et CIAS)
EPE1 Établissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse (Hors EPCI et CIAS)
EPSS1 Établissements pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire (Hors EPCI et CIAS)